



CORONAVIRUS (COVID-19)

VENDREDI 27 MARS 2020

**À TOUS LES PARENTS D'ÉLÈVES DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE ET DU
SECONDAIRE AINSI QU'À TOUS LES ÉLÈVES DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES
ADULTES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVÉRAINE**

COVID-19 ET RÉCUPÉRATION DU MATÉRIEL NÉCESSAIRE

La Commission scolaire de la Rivéraine a pris connaissance des consignes du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur en ce qui concerne la récupération des effets personnels et scolaires absolument nécessaires.

Au cours de la semaine du 30 mars, vous recevrez des directives précises concernant la récupération du matériel ainsi que la liste des effets personnels et scolaires qui pourront être récupérés. La récupération du matériel nécessaire sera possible à compter du 6 avril, selon un mode de fonctionnement qui nous permettra de respecter les directives de la Santé publique. D'ici là, nous vous demandons de ne pas vous présenter à l'école.

Notre priorité demeure de respecter les consignes de la Santé publique et de vous permettre de récupérer le matériel nécessaire en toute sécurité. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience dans le contexte de cette situation exceptionnelle.

***Toutes les communications transmises sont aussi déposées au
www.csriveraine.qc.ca dans le dossier « Coronavirus-Covid19 ».***

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec la direction de l'école que fréquente votre enfant ou du centre que vous fréquentez.

Je vous remercie de votre collaboration.

Pascal Blondin
Directeur général